

# Communiqué de Presse



Paris, le 28 septembre 2015

## Ageas France renforce encore son leadership sur les contrats retraite Madelin en améliorant sa formule Forticiel Génération 2

Avec l'un des plus larges choix du marché en termes d'options d'arbitrages automatiques gratuites, de formules de rentes, d'offre financière, à la fois sélective et diversifiée (fonds en euros, 20 catégories d'OPCVM, immobilier) et des garanties de prévoyance, **Forticiel Génération 2** devient un véritable outil patrimonial et de protection sociale pour les TNS. Les nouveautés proposées seront accessibles à tout nouvel adhérent à compter d'octobre 2015. Les adhérents déjà détenteurs d'un contrat pourront y souscrire, exception faite de la garantie de la table, sans frais supplémentaire ni remise en cause de l'antériorité de leur contrat, dans un délai de 6 mois à partir du 01/01/2016.

### → Forticiel Génération 2 s'adresse aussi aux jeunes TNS

L'adhésion avec garantie de table est désormais **accessible dès 35 ans**, contre 40 ans précédemment.

### → 2 nouvelles options de prévoyance, qui renforcent la garantie plancher déjà existante

#### La garantie de bonne fin

En cas de décès avant le terme du contrat, Ageas France prend en charge le paiement des cotisations périodiques nettes de frais<sup>(1)</sup>, partiel ou total selon le niveau choisi par l'adhérent, à compter de la date du décès jusqu'à la retraite initialement prévue de l'adhérent. Le capital décès ainsi déterminé, limité à 150 000 €, vient s'ajouter à la garantie décès principale versée sous forme de rente aux bénéficiaires.

#### La garantie d'exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail, l'adhérent est exonéré de ses cotisations, après une franchise de 90 jours.

Les garanties de bonne fin et d'exonération sont soumises à des formalités médicales.

### → 2 nouvelles formules de rente viagère

En supplément des **6 formules de rente viagères proposées**, l'adhérent peut désormais choisir :

- la **rente indexée**,
- la **rente indexée avec réversion**.

Chaque année à compter de la liquidation de l'épargne-retraite, la rente augmente automatiquement selon un taux de progression fixe déterminé par Ageas France.

#### Un taux de réversion élargi

Pour les formules de rente viagères réversibles, le contrat prévoyait un taux de réversion fixe de 60 % ou 100 %. Désormais, l'adhérent a le choix entre 10 % et 150 % par pas de 10 %.

### → 2 nouveaux modes de gestion financière

#### La gestion déléguée

Avec l'aide de son courtier ou CGPI, le client choisit parmi 4 profils de gestion celui correspondant le mieux à ses attentes en termes d'investissement. Il donne mandat à son courtier pour la gestion de son adhésion. Le courtier ou CGPI effectue alors les demandes d'arbitrages nécessaires au respect du profil choisi. Il met en place, modifie ou supprime également les options d'arbitrages automatiques.

### La gestion profilée partenaire

Selon son accréditation, le courtier ou CGPI a l'opportunité de proposer une allocation d'actifs sur-mesure à son client en partenariat avec une société de gestion. L'allocation est appliquée par l'assureur pour tout versement ou arbitrage en fonction du profil de gestion choisi par le client. Ce mode de gestion est soumis à des conditions spécifiques de distribution.

→ **5 options d'arbitrages automatiques gratuites** pour sécuriser ou dynamiser l'épargne-retraite. Options accessibles uniquement en option libre ou déléguée.

- **La sécurisation des plus-values** pour protéger automatiquement les gains.
- **La limitation des moins-values** (Stop loss) pour protéger le capital en cas de baisse des marchés financiers et donc de moins-values potentielles.
- **L'investissement progressif de l'épargne** pour lisser dans le temps l'impact des fluctuations des marchés financiers.
- **La dynamisation de la participation aux bénéfices** utilise les plus-values du fonds en euros pour investir sur les marchés financiers, plus dynamiques, sans toucher au capital constitué ni à la stratégie d'investissement de départ.
- **Le rééquilibrage de l'allocation d'actifs cible** assure une répartition constante dans le temps entre les supports du contrat quelles que soient leurs performances.

**Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant, en particulier, de l'évolution des marchés financiers.**

**Pour connaître les nouveautés, téléchargez la plaquette en cliquant [ici](#).**

*(1) La prime garantie est la moyenne des cotisations périodiques, versées au cours des 12 derniers mois précédant le décès.*

**Ageas** est un groupe d'assurance international riche de quelque 190 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Ageas a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. Les activités d'assurance se répartissent en quatre secteurs opérationnels: Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. Elles sont menées par des filiales d'Ageas à 100% ainsi que par le biais de partenariats avec des institutions financières de référence et des distributeurs de renom dans le monde entier. Ageas est actif via des partenariats performants en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde, en Thaïlande, aux Philippines et au Vietnam ; et par le biais de filiales en France, au Portugal, à Hong-Kong et au Royaume-Uni. En Belgique, via AG Insurance, Ageas est le leader incontesté dans les segments vie individuelle et employee benefits, et se profile aussi comme acteur de référence en non-vie. Au Royaume-Uni, Ageas occupe la troisième place en nombre de véhicules assurés, et jouit, par ailleurs, d'une bonne position sur le marché très porteur des assurances aux personnes de plus de 50 ans. Ageas emploie plus de 13.000 personnes dans les entités consolidées et plus de 30.000 dans les partenariats non consolidés, et a réalisé en 2014 un encaissement annuel de près d'EUR 26 milliards.

**Ageas France**, filiale française du groupe international d'assurance Ageas, est spécialisée dans la création et la gestion de contrats d'assurance vie depuis 1903.

La société met son expertise au service de ses partenaires et distributeurs afin de leur proposer des solutions innovantes en termes de produits et services.

Ageas France propose une gamme étendue de produits d'épargne, retraite et prévoyance régulièrement récompensés par la presse spécialisée ainsi que de nombreuses solutions d'optimisation fiscale et de diversification patrimoniale grâce à sa filiale Sicavonline.

### Contact Presse

Paulette Bennia : +33 (0)1 70 82 14 11  
relations-presse@ageas.fr

### Ageas France

Le Village 5  
50 place de l'Ellipse  
CS 30024  
92985 Paris La Défense Cedex  
[www.ageas.fr](http://www.ageas.fr)

Société d'assurance sur la vie. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 109 221 274,91 euros.  
R.C.S. Nanterre 352 191 167

Document non contractuel à caractère publicitaire